

FONDS DES MÉDIAS DU CANADA

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PREMIÈRES ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT GROUPE DE TRAVAIL

24 septembre 2019

QUESTION CENTRALE

La présente note d'information présente les objectifs, les paramètres et les résultats de la première année du Programme de soutien aux premières étapes de développement (le « Programme ») du FMC. Alors que diverses questions sont posées aux intervenants afin d'éclairer l'approche du FMC à la conception de programmes, la question centrale à laquelle il faut trouver réponse est la suivante : **Quels devraient être le mandat premier et l'identité fondamentale du Programme dans le futur?**

MISE EN CONTEXTE

Le 28 septembre 2017, après de vastes consultations avec les intervenants des industries créatives du pays, le ministère du Patrimoine canadien a lancé le cadre stratégique du Canada créatif (le « cadre »). Ce dernier offre un schéma qui comporte différentes politiques stratégiques en vue de stimuler et de positionner l'économie créative du pays dans un monde numérique où les frontières s'estompent de plus en plus. Une de ces politiques vise de nouvelles approches au soutien et à la bonification des premières étapes de développement. La politique sur laquelle repose cette nouvelle approche consiste à permettre le développement d'idées créatives au Canada sans l'exigence d'obtenir le soutien d'un télédiffuseur canadien. On reconnaît la nécessité d'investir dans des idées qui seront ultérieurement présentées à des acheteurs potentiels, et de développer du contenu ayant un potentiel de trouver écho auprès des marchés internationaux.

Bien que le FMC appuie le prédéveloppement (par l'intermédiaire de divers programmes) depuis de nombreuses années, en mai 2018, Patrimoine canadien a demandé au FMC de mettre en œuvre un nouveau programme destiné aux premières étapes de développement qui viserait notamment les scénaristes et n'exigerait pas l'engagement d'un télédiffuseur titulaire d'une licence du CRTC, contrairement aux exigences des autres programmes du Volet convergent du FMC.

À l'automne 2018, le FMC a mené des groupes de discussion à l'échelle pancanadienne ainsi qu'un groupe de travail sur le développement. Il a pu entendre de divers intervenants qui ont proposé des options pour l'architecture du Programme. Comme il était mentionné dans la note d'information destinée au groupe de travail :

« Il est à noter que le FMC lancera d'abord un programme pilote itératif afin de pouvoir évaluer la demande initiale, recevoir des commentaires et adapter le programme au besoin. »

Entre le moment où les lignes directrices du Programme de soutien aux premières étapes de développement ont été rendues publiques le 29 mars 2019 et la date d'ouverture du Programme, soit le 29 juin 2019, le FMC et l'Administrateur des programmes du FMC (l'« **APFMC** ») ont entrepris diverses initiatives visant à éduquer et à informer les intervenants sur les principaux paramètres du Programme.

L'APFMC en particulier a traité un grand volume d'appels et de consultations préalables sur les différents points d'accès du Programme. On rapporte que ce processus a grandement contribué à réduire le nombre de demandes potentiellement inadmissibles, d'offrir du dépannage et d'aider de nouveaux requérants à mieux comprendre l'écosystème et le processus de financement du FMC (particulièrement des scénaristes)

En plus du nombre considérable d'appels téléphoniques et de discussions avec des intervenants (incluant des guildes, des associations et des syndicats en plus de requérants directs) :

- le FMC a publié un résumé des changements apportés aux lignes directrices et tenu un webinaire au cours duquel il a présenté le nouveau programme et expliqué les principales exigences de ce dernier;
- l'APFMC a mené sa tournée d'information annuelle au cours de laquelle il a répondu à des questions concernant le Programme soulevées par des intervenants d'un bout à l'autre du pays;
- ensemble, le FMC et l'APFMC ont coordonné des séances d'information avec des guildes de scénaristes dans les deux marchés linguistiques afin de communiquer stratégiquement de l'information à leurs membres (incluant une foire aux questions préparée par la Writers Guild of Canada).

PARAMÈTRES DU PROGRAMME

Le Programme compte deux points d'accès distincts : i. un point d'accès pour les scénaristes; et ii. un point d'accès destiné aux collaborations entre producteurs et scénaristes.

Point d'accès pour les scénaristes

- *Les requérants admissibles :*
 - doivent avoir produit un minimum de dix heures de travaux diffusés de qualité professionnelle;
 - dans le marché de langue anglaise, doivent avoir reçu au moins une mention au générique de niveau producteur (productions en prises de vue réelles) ou de script éditeur (productions d'animation);
 - doivent être une société canadienne constituée en personne morale (conformément aux politiques du FMC en vigueur) et le nombre de demandes sera plafonné à une par année.
- *Les projets admissibles :*
 - sont financés sur la base du premier arrivé premier servi et le financement sert principalement à couvrir des coûts liés au processus de création (p. ex., scénarisation et recherche);

- peuvent recevoir une contribution maximale de 40 000 \$ dans le marché de langue anglaise ou de 20 000 \$ dans le marché de langue française.

Point d'accès destiné aux collaborations entre producteurs et scénaristes

- *Pour être admissible, le requérant :*
 - doit être un producteur ayant conclu un contrat de scénarisation (p. ex., bible, pilote, synopsis, convention d'option) avec un scénariste canadien;
 - doit avoir reçu une lettre d'intérêt d'un télédiffuseur canadien, d'un service de TPC, d'un distributeur, d'un organisme provincial ou d'un fonds de production indépendant reconnu. Chacune des entités reconnues comme un déclencheur admissible ne peut émettre une lettre d'intérêt que pour un maximum de deux projets.
- *Les projets admissibles :*
 - sont financés sur la base du premier arrivé premier servi et le financement sert à couvrir des coûts similaires à ceux du Programme de préveloppement de langue anglaise et de langue française 2018-2019 (p. ex., coûts de scénarisation, frais de déplacement, frais de création d'une maquette courte (démo), honoraires de producteurs, frais généraux);
 - peuvent recevoir une contribution maximale de 46 000 \$ dans le marché de langue anglaise ou de 23 000 \$ dans le marché de langue française.

RÉSULTATS DU PROGRAMME

Au total, dans les deux marchés linguistiques et dans les deux points d'accès, le FMC a reçu 400 demandes dès le premier jour du Programme. Pour mettre ce chiffre en contexte, le FMC n'avait jamais reçu autant de demandes le premier jour d'un de ses programmes de type premier arrivé premier servi. En raison de la demande extrêmement élevée, le Programme a été fermé dès la fin de la date d'ouverture du 20 juin. Le Programme a fait face à une demande excédentaire importante, surtout dans le marché de langue anglaise. Les résultats détaillés sont présentés ci-dessous.

Il a donc fallu procéder à une sélection initiale afin d'exclure du processus les projets ou les requérants qui ne répondaient pas aux exigences minimales du Programme, comme énoncé dans les lignes directrices.

Une fois ces projets et requérants exclus, il était possible d'établir le nombre de dossiers admissibles et la hauteur de la demande excédentaire.

Au total, 305 des 400 demandes reçues ont été jugées admissibles. Les requérants provenaient de partout au pays (la répartition des requérants se trouve à l'annexe A).

En matière d'inadmissibilité, dans les points d'accès pour les scénaristes (dans les deux marchés linguistiques), la plupart des demandes jugées inadmissibles étaient liées au fait :

- que le requérant n'avait pas le nombre exigé d'heures dans le genre qu'il cherchait à développer,
- qu'il avait déclaré avoir écrit pour des diffuseurs ou des plateformes non-admissibles en vertu des lignes directrices du Programme; ou

- qu'il avait présenté des projets pour lesquels il n'avait pas obtenu de crédits de scénariste

Dans les points d'accès destinés aux collaborations entre producteurs et scénaristes (dans les deux marchés linguistiques), la plupart des demandes ont été jugées inadmissibles lorsqu'une entité autorisée à déclencher des projets présentait plus de deux demandes par année ou que les documents prévus aux lignes directrices n'avaient pas été fournis.

Une fois cette première sélection terminée, le FMC et l'APFMC ont mené une analyse dans l'optique d'établir la meilleure stratégie allant de l'avant.

LANGUE ANGLAISE :

- *Accès pour les scénaristes (budget : 1 250 000 \$)*
 - Demandes reçues : 200
 - Demandes non-admissibles : 45
 - Demandes admissibles : **155**
 - En fonction de ce nombre, les requérants auraient reçu un montant maximal calculé au prorata d'environ 8 000 \$ (au lieu de 40 000 \$).
- *Accès destiné aux collaborations (budget : 1 250 000 \$)*
 - Demandes reçues : 142
 - Demandes inadmissibles : 39
 - Demandes admissibles : **103**
 - En fonction de ce nombre, les requérants auraient reçu un montant maximal calculé au prorata d'environ 12 000 \$ (au lieu de 46 000 \$).

LANGUE FRANÇAISE :

- *Accès pour les scénaristes (budget : 375 000 \$)*
 - Demandes reçues : 32
 - Demandes inadmissibles : 4
 - Demandes admissibles : **28**
 - En fonction de ce nombre, les requérants auraient reçu un montant maximal calculé au prorata d'environ 13 000 \$ (au lieu de 20 000 \$).
- *Accès destiné aux collaborations (budget : 375 000 \$)*
 - Demandes reçues : 26
 - Demandes inadmissibles : 7
 - Demandes admissibles : **19**
 - En fonction de ce nombre, les requérants auraient reçu un montant maximal calculé au prorata d'environ 20 000 \$ (au lieu de 23 000 \$).

Sur la base des montants calculés au prorata pour le volet de langue anglaise du Programme, le FMC a évalué diverses approches pour s'assurer que le mandat du Programme pourrait être respecté, que les montants de financement calculés au prorata permettraient aux requérants de livrer la marchandise et que les attentes du marché seraient satisfaites dans la mesure du possible compte tenu du résultat.

Ultimement, le FMC est arrivé à la conclusion qu'il serait préférable de puiser dans sa réserve pour allouer des suppléments aux montants déjà calculés au prorata. C'est l'approche qui

cadrait le mieux avec les attentes du marché (le calcul au prorata avait été adopté pour d'autres programmes premier arrivé premier servi du FMC, était prévu aux lignes directrices du Programme et avait été communiqué aux intervenants), minimisait les incidences négatives sur les requérants admissibles et permettait à ces requérants de néanmoins entreprendre certaines activités viables liées aux premières étapes de développement. Cette stratégie a pour corollaire que les requérants qui ne recevaient pas la totalité du montant initialement demandé n'auraient pas à compléter les mêmes livrables en échange du montant inférieur.

À la suite de l'évaluation de la situation et l'approbation de son conseil d'administration, le FMC a ajouté les montants suivants aux points d'accès dans les deux marchés linguistiques :

LANGUE ANGLAISE :

- *Accès pour les scénaristes (budget : 1 250 000 \$ + 1 670 240 \$ ajoutés à partir de la réserve = Budget révisé total de 2 920 240 \$)*
 - Les 155 requérants admissibles recevront donc 50 % du montant qu'ils demandaient (environ 20 000 \$)
- *Accès destiné aux collaborations (budget : 1 250 000 \$ + 1 165 080 \$ ajoutés de la réserve = Budget révisé total de 2 415 080 \$)*
 - Les 103 requérants admissibles recevront donc 50 % du montant qu'ils demandaient (environ 23 000 \$)

LANGUE FRANÇAISE :

- *Accès pour les scénaristes (budget : 375 000 \$ + 185 000 \$ ajoutés de la réserve = Budget révisé total de 560 000 \$)*
 - Les 28 requérants admissibles recevront donc 100 % du montant qu'ils demandaient (environ 20 000 \$)
- *Accès destiné aux collaborations entre producteurs et scénaristes (budget : 375 000 \$ + 62 000 \$ ajoutés de la réserve = Budget révisé total de 437 000 \$)*
 - Les 19 requérants admissibles recevront donc 100 % du montant qu'ils demandaient (environ 23 000 \$)

Le 15 août 2019, l'APFMC a commencé à informer les requérants du Programme des décisions afin de leur laisser savoir s'ils étaient ou non admissibles et, s'ils étaient admissibles, de leur expliquer l'approche révisée compte tenu des circonstances atténuantes.

Du côté positif, comme l'objectif premier de la création de ce nouveau programme était de permettre à une plus grande diversité de requérants d'accéder au financement du FMC, l'extraordinaire demande en provenance du marché de langue anglaise sert d'indicateur clé à la fois pour le FMC et les secteurs audiovisuels canadiens. Cette première année de lancement du Programme démontre qu'il existe de grands besoins du côté des créateurs n'ayant peut-être pas pu mettre la main sur du financement au sein des programmes de pré-développement du FMC (en raison de l'exigence de la présence d'un producteur et d'un déclencheur-télédiffuseur). Cette demande jusqu'alors inexploitée aidera à cadrer et à éclairer les politiques du FMC au cours des années à venir.

Aussi, cela reflète un test de marché jadis inexploité : l'intérêt des distributeurs pour le Programme. Les distributeurs, nouveaux partenaires de déclenchement pour ce programme,

ont été le groupe-déclencheur le plus important dans les deux marchés linguistiques (voir l'annexe B).

Quant aux difficultés auxquelles le Programme a été confronté, de nombreuses améliorations peuvent être apportées allant de l'avant.

La très forte demande à l'égard du Programme a causé beaucoup de frustration dans le marché. Ce Programme a suscité de l'intérêt auprès d'un large éventail d'intervenants au cours de la consultation menée par le FMC à l'automne 2018 et, en raison du fait qu'une licence de diffusion n'était pas exigée pour accéder à des fonds, et a donc fait l'objet d'un nombre beaucoup plus élevé de demandes.

Dans le futur, afin de permettre aux requérants de maximiser les retombées des objectifs du Programme et de permettre au FMC de gérer efficacement la demande pour le Programme, les critères d'admissibilité devront être resserrés ou encore plus de ressources (en termes de personnel administratif et d'affectations budgétaires) devront être consacrées à ce programme.

Il est important de souligner que, à mesure que les contributions au FMC en provenance du secteur réglementé continuent de baisser, le financement supplémentaire provenant de Patrimoine canadien n'a permis que de stabiliser le budget du FMC sans pour autant l'augmenter. Donc, toute réévaluation des critères d'admissibilité et de la conception de programme doit être menée dans l'optique d'atteindre un équilibre entre le mandat du Programme et la réalité de ressources généralement décroissantes.

De plus, alors que les guildes ont fait un travail admirable pour ce qui est de la mobilisation de leurs membres, les nouveaux requérants ne connaissaient ni l'environnement ni le processus du FMC. Il faudra communiquer et expliquer plus précisément les exigences pour mieux gérer les attentes de requérants potentiels. Bien que le FMC s'efforce constamment de rédiger des lignes directrices détaillées plutôt que des lignes directrices plus accessibles et conviviales, il y a lieu d'atteindre un meilleur équilibre pour ce qui est d'itérations futures du Programme.

La masse des demandes s'est ajoutée au temps qu'il a fallu pour préciser les exigences et fournir des explications à un grand nombre de nouveaux requérants.

Donc, bien que le nombre élevé de demandes présentées au Programme dans sa première année représente une précieuse source de renseignements sur le marché sur laquelle bâtir, cette situation illustre également que, dans l'avenir, d'importants changements doivent être apportés pour assurer que la politique sous-jacente est équilibrée et en adéquation avec les ressources administratives actuellement disponibles et d'une base de revenus stable mais décroissante.

QUESTIONS DE DISCUSSION

Plateforme admissible

- 1) Dans le point d'accès pour les scénaristes, certains requérants ont mal compris quelles n'entités étaient admissibles aux fins du calcul du nombre d'heures de travaux produits et diffusée d'un requérant. Bien que les lignes directrices stipulent que ces heures doivent être diffusées par une entité qui respecte la définition de « télédiffuseur canadien » du FMC, cette disposition n'était pas claire aux yeux de certains requérants.

Quelles autres stratégies de communication le FMC peut-il utiliser pour assurer que les requérants potentiels dans le point d'accès pour les scénaristes comprennent que seule la définition de « télédiffuseur canadien » du FMC sera applicable pour faire la démonstration de contenu professionnel précédemment produit?

Dans le point d'accès destiné aux collaborations entre producteurs et scénaristes, le Programme a élargi la définition d'entités-déclencheuses admissibles en comparaison de celles qui étaient précédemment admissibles pour les programmes de pré-développement du FMC.

En plus de la définition élargie du FMC de ce qui constitue un télédiffuseur canadien, des lettres d'intérêt de distributeurs canadiens admissibles, d'organismes provinciaux de financement et de fonds de production indépendants reconnus sont désormais considérées comme des entités de déclenchement admissibles.

Un certain nombre d'organismes provinciaux/territoriaux ont apprécié l'occasion de participer, mais ont néanmoins fait part de leurs préoccupations, car ils jugeaient qu'ils ne disposaient pas de l'infrastructure adéquate pour efficacement administrer et évaluer des projets. De plus, certains craignaient que, si certains organismes provinciaux/territoriaux n'étaient pas prêts à adopter une approche pour déclencher du financement en vertu du Programme, des problèmes de représentation régionale en découlent. Au total, 19 projets ont été déclenchés par 11 organismes provinciaux/territoriaux.

De plus, certains fonds de production indépendants reconnus, malgré leur enthousiasme à l'égard du Programme, se sont dits inquiets qu'en sélectionnant jusqu'à deux projets aux fins d'admissibilité au Programme, ils risquaient d'aliéner d'autres projets/requérants dans leur écosystème de financement qu'ils ne sélectionnaient pas. Au total, trois projets ont été déclenchés par deux fonds de production indépendants reconnus.

À la lumière de la forte demande excédentaire pour le Programme, quelles stratégies d'atténuation le FMC devrait-il adopter?

À l'avenir, qui devraient être considérés comme des déclencheurs admissibles du Programme?

Heures

- 2) Malgré la rétroaction reçue de certains requérants potentiels à savoir que la définition du FMC d'un « télédiffuseur canadien » pour les travaux précédemment produits était trop restrictive – car elle excluait certains requérants ayant rédigé pour le compte de diffuseurs non canadiens ou de plateformes non canadiennes –, la demande pour le point d'accès pour les scénaristes de langue anglaise a néanmoins été nettement excédentaire.

Sur la base des résultats obtenus au cours de la première année du Programme :

- **Le seuil minimal d'heures devrait-il être rajusté? Le cas échéant, la meilleure approche serait-elle de modifier le nombre d'heures exigées? Limiter les heures exigées à une certaine plage de temps? Ne**

comptabiliser que les heures obtenues sur des projets financés par le FMC? Autrement?

- **Quelle serait la répercussion sur un seuil différent si le FMC modifiait son processus de sélection pour ce programme (point examiné plus en détail ci-dessous)?**
- **Dans son application du seuil d'heures aux fins de l'admissibilité, le FMC devrait-il continuer d'exiger que les heures du requérant soient dans le même genre que celui pour lequel le requérant demande du financement du Programme?**

Processus de sélection

- 3) Lorsque le FMC explorait des avenues en vue de la conception du Programme, il a envisagé diverses options. Une option envisagée était de développer des critères d'évaluation et d'octroyer du financement au terme d'un processus de sélection. Bien que cette option comporte des éléments positifs, il soulève aussi un certain nombre de problèmes.

Comme le Programme vise les premières étapes de développement, un requérant sollicite du financement pour son projet qui en est à ses balbutiements. Par conséquent, les documents présentés à un comité de sélection pourraient s'avérer trop succincts pour permettre une évaluation efficace des projets.

Comme un des objectifs du Programme était de fournir du financement servant à la création de matériel plus susceptible de convaincre un diffuseur, un producteur, une plateforme ou un autre acheteur potentiel de poursuivre le développement du projet à des étapes ultérieures, le recours à un processus de sélection à ce stade préliminaire soulevait certains problèmes.

Si un des objectifs de ce financement était de veiller à ce que des scénaristes n'aient pas à travailler bénévolement pour préparer un « pitch créatif » plus convaincant à l'intention de bailleurs de fonds potentiels, exiger qu'ils présentent davantage de matériel (gratuitement) aux fins d'une évaluation minerait un des objectifs du Programme. Par ailleurs, si davantage de matériel n'était pas exigé pour l'évaluation, le comité de sélection devrait évaluer des projets avec un matériel insuffisant pour sélectionner des projets ayant le potentiel d'aller de l'avant.

De plus, si le FMC décidait de recruter un jury externe (composé d'experts de l'industrie), d'autres problèmes surgissaient. Outre le fait que les programmes du FMC ayant un jury externe ont des coûts administratifs différents, certains intervenants ont jugé que quiconque siégeait au jury du Programme aurait un accès non filtré à une gamme de PI originale. De plus, ce groupe d'experts aurait néanmoins à évaluer le bien-fondé de matériel extrêmement limité. Enfin, le FMC devrait aussi s'assurer (comme il le fait toujours) de l'absence de conflits d'intérêts entre requérants et membres du jury. En raison du nombre potentiellement élevé de requérants, cet exercice présenterait possiblement des difficultés additionnelles et pourrait allonger le processus d'évaluation des membres du jury.

Bien que le FMC ait choisi de faire de ce programme un programme de type premier arrivé premier servi sur la base des difficultés susmentionnées, à la lumière de la réponse au Programme au cours de sa première année, le FMC est ouvert à revoir l'idée d'octroyer le financement du Programme en ayant recours à un processus de sélection ou un jury.

S'il est décidé qu'un processus de sélection représente la façon la plus efficace de choisir des projets dans le cadre de ce programme, compte tenu de ce qui précède, quelles sont alors les meilleures méthodes et stratégies pour contribuer à éliminer ou à atténuer les difficultés susmentionnées?

Plus précisément, dans le cadre de la mise en œuvre d'un processus de sélection pour le Programme, quel est le juste équilibre entre exiger suffisamment de matériel pour être en mesure d'évaluer adéquatement les projets et ne pas exiger que les scénaristes préparent gratuitement le matériel supplémentaire suffisant pour l'évaluation des projets?

Requérants admissibles

Malgré toutes les difficultés rencontrées dans le cadre de ce programme en raison du nombre élevé de demandes, il y a un éventail d'autres intervenants de l'industrie qui ont manifesté le souhait d'être inclus dans le Programme au cours des années à venir.

La Guilde canadienne des réalisateurs (la « **GCR** »), l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (l'« **ARRQ** »), la Canadian Association of Stand-up Comedians (la « **CASC** ») et des organisations représentant des voix diverses et émergentes dans l'industrie ont tous levé la main et demandé au FMC d'ouvrir les portes du Programme encore plus.

Pour établir le mandat central du Programme, y aurait-il lieu d'élargir l'admissibilité des requérants afin d'y inclure différents types de créateurs?

ANNEXE A

<i>Point d'accès pour les scénaristes – langue anglaise</i>	<i>Nombre de demandes reçues</i>	<i>%</i>	<i>Nombre de demandes financées</i>	<i>%</i>
Toronto	105	52,5 %	86	55,5 %
Colombie-Britannique	40	20,0 %	24	15,5 %
Montréal	20	10,0 %	19	12,3 %
Nouvelle-Écosse	8	4,0 %	8	5,2 %
Ontario (p. ex., Toronto)	7	3,5 %	5	3,2 %
Alberta	6	3,0 %	5	3,2 %
Québec (p. ex., Montréal)	6	3,0 %	3	1,9 %
Terre-Neuve-et-Labrador	5	2,5 %	2	1,3 %
Manitoba	1	0,5 %	1	0,6 %
Ile-du-Prince-Édouard	1	0,5 %	1	0,6 %
Californie	1	0,5 %	1	0,6 %
Total	200	100,0 %	155	100,0 %

<i>Point d'accès pour les scénaristes – langue française</i>	<i>Nombre de demandes reçues</i>	<i>%</i>	<i>Nombre de demandes financées</i>	<i>%</i>
Montréal	29	90,6 %	25	89,3 %
Québec (p. ex., Montréal)	1	3,1 %	1	3,6 %
Toronto	1	3,1 %	1	3,6 %
Ontario (p. ex., Toronto)	1	3,1 %	1	3,6 %
Total	32	100,0 %	28	100,0 %

Point d'accès destiné aux collaborations entre producteurs et scénaristes – langue anglaise	<i>Nombre de demandes reçues</i>	<i>%</i>	<i>Nombre de demandes financées</i>	<i>%</i>
Toronto	53	37,3 %	37	35,9 %
Colombie-Britannique	24	16,9 %	18	17,5 %
Montréal	16	11,3 %	10	9,7 %
Alberta	12	8,5 %	10	9,7 %
Ontario (p. ex., Toronto)	8	5,6 %	7	6,8 %
Nouvelle-Écosse	8	5,6 %	6	5,8 %
Terre-Neuve-et-Labrador	4	2,8 %	4	3,9 %
Ile-du-Prince-Édouard	4	2,8 %	4	3,9 %
Manitoba	8	5,6 %	3	2,9 %
Nouveau-Brunswick	2	1,4 %	2	1,9 %
Québec (p. ex., Montréal)	1	0,7 %	1	1,0 %
Nunavut	1	0,7 %	1	1,0 %
Saskatchewan	1	0,7 %	-	0,0 %
Total	142	100,0 %	103	100,0 %

Point d'accès destiné aux collaborations entre producteurs et scénaristes – langue française	<i>Nombre de demandes reçues</i>	<i>%</i>	<i>Nombre de demandes financées</i>	<i>%</i>
Montréal	19	73,1 %	14	73,7 %
Québec (p. ex., Montréal)	4	15,4 %	3	15,8 %
Nouveau-Brunswick	2	7,7 %	1	5,3 %
Toronto	1	3,8 %	1	5,3 %
Total	26	100,0 %	19	100,0 %

ANNEXE B

Langue anglaise – Collaboration entre producteurs et scénaristes	<i>Nombre de demandes financées</i>	%
Distributeurs	56	54,4 %
Télédiffuseurs	28	27,2 %
Organismes provinciaux	17	16,5 %
FPIR	2	1,9 %
Total	103	100,0 %
Langue française – Collaboration entre producteurs et scénaristes	<i>Nombre de demandes financées</i>	%
Distributeurs	9	47,4 %
Télédiffuseurs	7	36,8 %
Organismes provinciaux	2	10,5 %
FPIR	1	5,3 %
Total	19	100,0 %